

Procès-Verbal de Conseil Municipal

Du Jeudi 25 août 2022

Nombre de membres afférents : 15	Nombre de présents : 09	Nombre de votants : 13
----------------------------------	-------------------------	------------------------

L'an 2022, le vingt-cinq du mois d'août à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Farges-en-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la Salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 19 août 2022. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 19 août 2022.

Présents : Alain JAUBERT, Martine GOUDIN, Jacques POURNIN, Cécile GILBERT, Frédérique LHERON, Mickaël ALLEGAERT, Sandrine COSSART, Nicolas LECOMTE, Liliane COQUIL.

Absent excusé : Marielle DREYFUS, Hervé POLICARD (arrivé à 20h52), Sophie LAVRAT, Pierrick DANGERS, Lucien RELIEU, Virginie DEWOLF.

Pouvoirs : Marielle DREYFUS donne pouvoir à Martine GOUDIN,
Hervé POLICARD donne pouvoir à Nicolas LECOMTE,
Sophie LAVRAT donne pouvoir à Cécile GILBERT,
Lucien RELIEU donne pouvoir à Liliane COQUIL.

Secrétaire de séance : Nicolas LECOMTE

Séance ouverte à 20h00

L'ordre du jour sera le suivant :

- Nomination d'un Secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2022,
- Passage à la nomenclature M57,
- Changement des horloges astronomiques pour l'éclairage public,
- Extinction de l'éclairage public la nuit,
- Mise à disposition d'un agent,
- Remboursement des frais de repas,
- Droit de préemption Rue des Pannes,
- Verger partagé,
- Retours de Commissions,
- Informations et Questions diverses.

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de la délibération concernant l'avenir de la parcelle des peupliers, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2022.

2022-36 > Passage à la nomenclature M57

Monsieur le Maire expose la situation suivante,

Vu l'avis favorable de Monsieur le comptable public,

Il est proposé la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 dite abrégée, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour le Budget COMMUNAL et sur le Budget BOULANGERIE.

La nomenclature est le recueil des comptes utilisables pour la gestion du budget dans une collectivité territoriale. La commune de Farges-en-Septaine se porte donc volontaire pour faire le changement de nomenclature dès janvier 2023, avant un changement qui sera obligatoire en 2024.

Adopté à l'unanimité

2022-37 > Éclairage public _ Changement des horloges

Après une étude approfondie des dépenses énergétiques liées à l'éclairage public, du matériel présent sur notre commune,

Il est proposé de remplacer l'ensemble des horloges actuelles d'ancienne génération en horloges astronomiques avec GPS pour un montant restant à notre charge de 1 702,26 €, suivant le plan de financement prévisionnel du SDE18.

Adopté à l'unanimité

2022-38 > Extinction de l'éclairage public

Le Maire expose, que suite à l'étude du SDE18, nous allons pouvoir repenser l'utilisation et la gestion de l'éclairage public.

Vu le gain potentiel sur le coût des factures d'énergie (environ 40%),

Vu l'amélioration pour la biodiversité de retrouver une alternance d'environnements diurne et nocturne, sans pollution visuelle, avec une vie des espèces vivantes nettement amélioré,

Il est proposé d'éteindre les éclairages publics sur le territoire de la commune de Farges-en-Septaine, sous conditions d'horaires et de dangers routiers qui seront repérés dans un second temps par la Commission Voierie.

Adopté à l'unanimité

2022-39 > Mise à disposition d'un agent

Le Maire expose la situation suivante,

Suite à l'absence de la secrétaire de mairie de la commune de Villequiers, programmée et pour plusieurs semaines,

Suite au remplacement que Madame LE BEL a déjà effectué sur cette commune au début de l'année,

Après en avoir délibéré ce jour, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- La mise à disposition de Madame Maud LE BEL, Secrétaire de mairie de la Commune de Farges-en-Septaine à 35/35^{ème} à effectuer 4 heures hebdomadaires au profit de la Commune de Villequiers.

- Autorise Monsieur le Maire, Alain JAUBERT à signer ladite convention de Mise à Disposition entre la Commune de Farges-en-Septaine et la Commune de Villequiers.

Adopté à l'unanimité

2022-40 > Remboursement de frais

Vu le code de la fonction publique,

Le Maire propose la prise en charge des frais réellement engagés par l'agent lors d'une formation ou autres ordres de mission incombant à l'intérêt du service (repas, hébergement, frais kilométriques, autres).

Ceux-ci feront l'objet d'un mandat émis au bénéfice de l'agent, qui aura présenté tous les justificatifs pour ce remboursement.

Adopté à l'unanimité

2022-41 > Plantation de nouveaux peupliers

Le Maire explique qu'il a été décidé précédemment l'abattage des peupliers qui se trouvent sur une parcelle communale au marais.

Il est proposé de replanter cette même parcelle et de déléguer cette plantation à la société qui gère l'abattage.

Adopté à l'unanimité

2022-42 > Verger partagé

Monsieur le Maire expose la création d'un verger partagé, lieu de futures rencontres et de découvertes autour de la plantation d'arbres et arbustes fruitiers. Ce verger permettra de créer du lien entre les enfants et les aînés de la commune.

Il est proposé comme emplacement la parcelle communale ZD 0052, qui se situe derrière l'école et le stade.

Adopté à l'unanimité et autorise le Maire à engager les premières démarches pour l'étude de faisabilité.

Informations et Questions diverses

Commission VOIRIE. Madame GILBERT suit de près les travaux d'ENEDIS et leur demande régulièrement de remettre en état la voirie. Les travaux de peinture de voirie doivent être faits par les agents communaux. Madame GILBERT dépose régulièrement des mots dans les boîtes aux lettres pour tailler les haies des riverains aux limites de propriétés, afin de faciliter le passage sur les trottoirs et d'améliorer la visibilité.

Commission ESPACES VERTS. Mickaël ALLEGAERT évoque le projet pour l'automne de refaire les parterres entre la Mairie et la boulangerie. Il a été demandé un devis pour l'installation du millepertuis rue du Lavoisier, aux marais. Monsieur ALLEGAERT remercie la secrétaire pour le travail effectué dans le cimetière communal.

Commission AFFAIRES SCOLAIRES et SOCIALES. Sandrine COSSART repasse dans les cars scolaires au titre de conseillère municipale et membre du syndicat de transport pour remettre le règlement intérieur.

Martine GOUDIN informe l'ensemble du Conseil que le dossier de subvention pour la tyrolienne du parc sera étudié courant octobre par la CAF du Cher. Elle informe également que la mairie a effectué, à la première vague de canicule 2022, des appels à tous nos anciens.

Commission PROJETS.

Jacques POURNIN informe que nous sommes toujours en attente de l'arrêté de subvention au titre de la DETR « Rénovation énergétique de la mairie ».

Monsieur Franck BRETEAU du CIT a été reçu en Mairie pour préparer le projet d'aménagement des abords de l'Église, rue des Lilas, rue des Perdreaux et rue des Rosiers. Nous attendons les documents pour une relecture avant la publication.

Le tracteur John Deere est toujours en panne (panne de faisceau électrique). Hervé POLICARD insiste sur la réflexion à mener pour le changement de ce tracteur.

Commission ANIMATION. Frédérique LHERON remercie toutes les personnes qui ont participé au 13 juillet. La commission fera sa rentrée le 8 septembre 2022.

Hervé POLICARD propose de recréer le passage des Vignes pour les piétons. Il demande également de gravillonner la route du Judré, ainsi que de décaper les accotements.

Mairie > Monsieur Gaël LAPOUMEROLIE ne fait plus partie de nos effectifs depuis le 1^{er} juillet 2022

Nous ouvrons un poste d'agent technique pour le début octobre 2022.

Merci à Frédérique LHERON pour l'organisation du 13 juillet. Animation bibliothèque autour de la photo.

Fin de séance 23h00

Fait à Farges-en-Septaine, le 06 Septembre 2022.

Monsieur le Maire,
Alain JAUBERT



Monsieur le Secrétaire de séance
Nicolas LECOMTE